



AR PREFECTURE

017-211704663-20200610-AR\_2020\_04\_AG-AI  
Reçu le 10/06/2020

**Arrêté n°2020-04-AG  
portant délégation de fonction et de signature au troisième adjoint**

**Le Maire de Vérines,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

**Vu** la délibération DCM-2020-05/03 du conseil municipal en date du 26 mai, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération DCM-2020-06/02 du 9 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Sonny DOMINÉ en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 26 mai 2020,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Sonny DOMINÉ, adjoint au maire à compter du 10 juin 2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 10 juin 2020, Monsieur Sonny DOMINÉ est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

**- Communication :**

- Gestion des technologies de l'information et de la communication,
- Politique de la communication de la commune,
- Gestion du bulletin municipal,
- Gestion de la promotion de la commune,
- Mise en place de diverses opérations de communication menées par la Commune.

**- Animation :**

- Organisation des fêtes et manifestation,
- Foires et marchés.

**- Culture :**

- Suivi de la politique culturelle,
- Organisation des manifestations à caractère culturel,
- Gestion du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

**- Tourisme :**

- Promotion de la commune au niveau touristique.

**Article 2 :**

Monsieur Sonny DOMINÉ reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1<sup>er</sup>.

AR PREFECTURE

017-211704663-20200610-AR\_2020\_04\_AG-AI  
Reçu le 10/06/2020

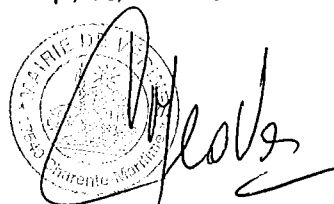
**Article 3 :**

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 10 juin 2020

Le Maire

Lina MÉODE

A circular official stamp of the Charente-Maritime Prefecture is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text "PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME" around the perimeter and "Charente-Maritime" at the bottom. The signature is written in black ink over the stamp.